

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole n° 2022 - 275 du 11/02/2022, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Rennes Métropole se déroulera sur le territoire de Rennes Métropole. Ce document établit des règles pour encadrer les possibilités d'implantation des supports de publicités, préenseignes et enseignes, en adaptant les dispositions nationales.

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours, du mercredi 16 mars 2022 9 h 00 au jeudi 14 avril 2022 17 h 00 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, Président de la commission d'enquête ;
- Madame Nicole QUEILLÉ, responsable du pôle juridique en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Daniel FILLY, directeur interrégional de la CCRF en retraite, membre de la commission d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera consultable :

- Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2915> ;
- Sur support papier et sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête publique, au Point Info, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, aux jours et heures d'ouverture au public habituels ;
- Sur support papier dans l'un des 7 autres lieux ci-après précisés, aux jours et heures d'ouverture au public habituels.

Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Hôtel de Rennes Métropole (Siège de l'enquête publique) Point Info 4 avenue Henri Fréville 35000 RENNES	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (RDV conseillé, contacter le 02 99 86 62 62)	Mercredi 16 mars 2022 de 9h00 à 12h00 Jeudi 14 avril 2022 de 14h00 à 17h00
Mairie de Betton Place Charles de Gaulle 35830 BETTON	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Le samedi de 9h00 à 12h00	Mercredi 16 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Jeudi 31 mars 2022 de 14h00 à 17h00
Mairie de Bruz 12 Place du Docteur Joly 35170 BRUZ	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h00 et de 14h00 à 17h30** Le samedi de 8h30 à 12h00	Vendredi 25 mars 2022 de 9h00 à 12h00 Lundi 4 avril 2022 de 14h00 à 17h00
Mairie annexe de Cesson-Sévigné Place de la Chalotais 35510 CESSON-SEVIGNE	Le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h30* à 12h00 et de 13h00 à 17h15 Le mardi de 13h00 à 17h15 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Lundi 4 avril 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Le Rheu Place de la Mairie 35650 LE RHEU	Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Le mardi et le mercredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 13h30 à 18h00** Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Vendredi 8 avril 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Pacé 11 avenue Brizeux 35740 PACE	Le lundi, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30** Le mercredi de 8h30* à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi de 9h00 à 12h00	Mardi 29 mars 2022 de 9h00 à 12h00 Vendredi 8 avril 2022 de 14h00 à 17h00
Mairie de Romillé 2 Place de la Mairie 35850 ROMILLE	Le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi de 8h45* à 12h15 Le mercredi et le vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h00 à 17h30	Lundi 21 mars 2022 de 9h00 à 12h00 Jeudi 31 mars 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Vern-sur-Seiche 37 Rue de Châteaubriant 35770 VERN-SUR-SEICHE	Le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le jeudi de 9h00 à 12h00 Le samedi de 10h00 à 12h00	Mardi 29 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Jeudi 14 avril 2022 de 9h00 à 12h00
*Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mercredi 16 mars 2022), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt.		
**Le jour de la fermeture de l'enquête publique (jeudi 14 avril 2022), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard.		
Permanences téléphoniques de la commission d'enquête Contacter le 02 99 86 62 11 pendant les horaires ci-contre uniquement		Jeudi 31 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Lundi 4 avril 2022 de 9h00 à 12h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête publique pourra être adressée à Rennes Métropole, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique d'élaboration du RLPi, Service Planification et Etudes Urbaines, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex.
- **Par mail**, les observations et propositions pourront être envoyées à l'adresse suivante : enquete-publique-2915@registre-dematerialise.fr.
- **Par écrit dans les registres papier des 8 lieux d'enquête publique**, mentionnés ci-dessus.
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences mentionnées ci-dessus.
- **Par écrit dans le registre numérique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2915>.

Le registre numérique consignera l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues selon les différents moyens décrits ci-avant.

Des informations peuvent être demandées auprès de Rennes Métropole, autorité responsable de ce dossier, auprès du Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex (tel : 02 99 86 62 20 ; courriel : rpi@rennesmetropole.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole, dans chacune des 7 mairies, lieux d'enquête publique, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pendant un an à dater de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2915>.